

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Intitulé de module : Travail de Bachelor 2

1. Caractéristiques du module

Code : S. RM.SO371.3202.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 8

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☐ Module sur 1 semestre☒ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules théoriques de la 2^{ème} année BSc☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ A. Rôle d'expert-e☒ B. Rôle de communicateur-trice☒ C. Rôle de collaborateur-trice☒ D. Rôle de leader☒ E. Rôle de promoteur-trice de la santé☒ F. Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ G. Rôle de professionnel-le

Compétences principales

- Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab6
- Bb2, Bb3
- Cb2
- Db1, Db2
- Eb3
- Fb1, Fb2, Fb3, Fb5
- Gb1, Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Appliquer les enjeux éthiques de sa recherche
- Analyser la validité des résultats de la (sa) recherche et de les confronter à l'état des connaissances
- Argumenter la pertinence professionnelle de la recherche en vue de leur transfert aux pratiques fondées sur les données probantes
- Mettre en œuvre la ou les méthodes de recueil et d'analyse de données choisies pour sa recherche
- Evaluer les approches méthodologiques (designs, recueil et analyse) choisies pour sa recherche
- Proposer des nouvelles approches méthodologiques (designs, recueil et analyse) pour des perspectives de sa recherche
- Confronter une problématique professionnelle dont la résolution implique une méthodologie d'observation clinique en situation réelle de travail.
- Rédiger une production scientifique présentant l'intégralité de sa recherche
- Défendre les résultats de sa recherche
- Recommander des protocoles adaptés au contexte clinique
- Justifier sa pratique auprès de tiers

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Problématique de recherche
- Méthodologie : récolte des données
- Méthodologie : analyse de données
- Éthique de la recherche
- Recherche documentaire

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Séminaires
- Travaux pratiques

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : Travaux pratiques et ateliers (habiletés cliniques). Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages (atelier ou travail compensatoire) seront à définir par l'étudiant et le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur un travail écrit de Bachelor ainsi que sa soutenance orale.

- Périodes : La soutenance orale a lieu durant les semaines 36 et 37 (2026), le dépôt de l'écrit a lieu généralement 4 semaines avant la soutenance orale.

La validation du module Travail de Bachelor 2 (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note suffisante (≥ 3.95). Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx (soit entre 3,45 et 3,94) au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte sur l'(les) évaluation(s) (travail écrit ou soutenance orale) jugée(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3,45 et 3,94.
- Période : au plus tard le semestre d'automne suivant.

En cas de réussite, elle permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période : à fixer entre la 1^{re} décembre et le semestre d'automne suivant.

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus Travail de Bachelor 2

8. Responsable de module

Responsable : E. Fleury

Enseignants :

Voir syllabus Travail de Bachelor 2

Descriptif validé le 5 septembre 2025 par :

M. Barada
Responsable de la filière